



Conseil économique et social

Distr. générale
13 septembre 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Vingt et unième session

Genève, 28-30 novembre 2012

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail, évaluation biennale, cadre stratégique

Projet de Cadre stratégique pour 2014-2015 applicable au sous-programme relatif à l'énergie durable

Note du secrétariat

Résumé

La présente note expose le Cadre stratégique pour l'exercice biennal 2014-2015 tel qu'il s'applique au sous-programme relatif à l'énergie durable de la Commission économique pour l'Europe. Elle définit l'objectif du sous-programme, les réalisations escomptées, la mesure des résultats, une stratégie et des facteurs externes ainsi que les ventes portant autorisation des travaux. Le Cadre stratégique applicable au sous-programme relatif à l'énergie durable compte trois principaux domaines de travail qui ont un lien avec les réalisations escomptées:

- Amélioration de la concertation, à l'échelle internationale, entre les pouvoirs publics, les industriels et d'autres parties prenantes sur les questions d'énergie durable, en particulier sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique, le coût de l'énergie et les risques écologiques liés à l'énergie;
- Amélioration globale de la maîtrise de l'énergie, notamment par la création d'un marché destiné à favoriser les économies d'énergie dans l'ensemble de la CEE;
- Augmentation du nombre de recommandations, directives, pratiques exemplaires et autres instruments normatifs élaborés et mis en œuvre pour favoriser le développement de l'énergie durable.

À sa quarante-huitième réunion, tenue le 11 janvier 2012, le Comité exécutif a pris note du projet révisé de Cadre stratégique de la CEE pour 2014-2015, reproduit dans le document informel 2012/1, étant entendu que le secrétariat enverrait cette version au Siège de l'Organisation des Nations Unies et que le Comité exécutif se réservait le droit d'apporter des modifications au document à l'issue du processus d'examen.

Le présent document, qui est un extrait du Cadre stratégique, contient le sous-programme 5 relatif à l'énergie durable. Il est présenté à titre informatif à la vingt et unième session du Comité de l'énergie durable.

Objectif de l'Organisation: Faciliter la transition vers des formes plus durables de production et de consommation d'énergie et une meilleure intégration des secteurs de l'énergie et des infrastructures énergétiques des pays de la région

<i>Réalisations escomptées du secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Amélioration de la concertation, à l'échelle internationale, entre les pouvoirs publics, les industriels et d'autres parties prenantes sur les questions d'énergie durable, en particulier sur la sécurité et l'approvisionnement énergétique, le coût de l'énergie et les risques écologiques liés à l'énergie	<p>a) i) Augmentation du pourcentage de participants qui contribuent aux débats sur la politique à mener pour obtenir une énergie durable au coût abordable</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011: 70 %</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 72 %</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 74 %</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage de personnes ayant répondu à une enquête en ligne sur les questions d'énergie durable qui trouvent utile de participer à un débat sur les politiques publiques</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011: 65 %</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 70 %</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 75 %</p>
b) Amélioration globale de la maîtrise de l'énergie, notamment par la création d'un marché destiné à favoriser les économies d'énergie dans l'ensemble de la CEE	<p>b) i) Augmentation du nombre de projets d'investissement dans les économies d'énergie au titre des programmes «Efficacité énergétique 21» dont le financement dans les pays en transition a été approuvé</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011: 16 projets</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 18 projets</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 20 projets</p> <p>ii) Augmentation du nombre de représentants nationaux et d'experts en mesure de recenser, d'élaborer et de présenter des propositions de projets d'investissements, dans les économies d'énergie</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011: 180</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 200</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 220</p>

<i>Réalisations escomptées du secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
c) Augmentation du nombre de recommandations, directives, pratiques exemplaires et autres instruments normatifs élaborés et mis en œuvre pour favoriser le développement de l'énergie durable	<p>c) i) Augmentation du nombre de pays appliquant la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales à la gestion de leurs ressources en énergie fossile et en uranium</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011: 10 pays</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 11 pays</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 14 pays</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'activités de renforcement des capacités organisées en vue de diffuser à l'échelle mondiale des pratiques exemplaires concernant l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2010-2011: 3</p> <p>Estimation pour 2012-2013: 4</p> <p>Objectif pour 2014-2015: 6</p>

I. Stratégie

1. La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe à la Division de l'énergie durable. Le sous-programme permettra de favoriser la coopération et la concertation entre les pouvoirs publics, les entreprises du secteur de l'énergie et d'autres parties prenantes en vue de stimuler le développement de l'énergie durable dans les États membres. Il visera en priorité à permettre à la région de s'assurer un approvisionnement énergétique durable et peu coûteux pour l'avenir. Il fera participer tous les organismes des Nations Unies s'occupant des questions d'énergie à ses diverses activités, en particulier aux processus et mécanismes mondiaux. La CEE s'associera également aux autres commissions régionales en vue d'accélérer l'adoption de technologies économes en énergie, de financer à peu de frais des programmes et des politiques axées sur le développement des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, d'améliorer la productivité économique d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement en énergie et de diffuser les connaissances et les stratégies à l'échelle mondiale.

2. Les activités du sous-programme viseront à améliorer la rentabilité globale du système énergétique, de la source à l'utilisateur, afin de permettre l'accès de tous à tous les services, d'améliorer l'intensité énergétique des pays de la CEE et de réduire progressivement l'intensité d'émission de carbone du secteur, notamment par l'introduction de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Il s'agira de fournir, si nécessaire, un appui en matière de politiques, de renforcement des capacités et d'évaluation comparative de la productivité énergétique au nom des États membres. Le sous-programme favorisera la constitution, dans toute la région, de réseaux énergétiques qui permettent de réaliser des économies, de renforcer la coopération régionale et de faire des économies d'énergie sur le long terme. La CEE continuera de coordonner ses activités avec celles d'autres organisations internationales pour faire en sorte que les ressources soient utilisées de manière optimale et d'éviter les doubles emplois. Le sous-programme soutiendra les projets

destinés à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les projets de construction d'infrastructures gazières et de réseaux de transport. Afin d'encourager la maîtrise de l'énergie et l'introduction de sources d'énergie nouvelles et renouvelables au niveau mondial, la CEE mettra en place, en coopération avec les autres commissions régionales des Nations Unies, un système d'échange plus systématique de données d'expérience sur le renforcement des capacités, l'aménagement des politiques et le financement des projets d'investissement avec les pays des autres régions. Le sous-programme aidera les États membres à intégrer leurs secteurs et leurs infrastructures énergétiques aux niveaux régional et mondial, ce qui permettra d'améliorer la sécurité énergétique, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de promouvoir l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, plus économiques, d'améliorer la productivité du secteur et de faire durer les réserves de combustibles fossiles grâce à l'adoption d'instruments normatifs.

3. Le sous-programme aidera la CEE à élaborer, compléter et appliquer des recommandations pratiques et des instruments normatifs et prêtera un appui aux États membres en leur dispensant des programmes de formation, en leur fournissant une assistance technique, en les aidant à élaborer des projets d'investissement, en assurant le suivi de leurs progrès et de leurs résultats et en les communiquant.

II. Facteurs externes

4. Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies aux niveaux national, régional et local: a) il existe une volonté politique et suffisamment de moyens pour intégrer les questions environnementales dans l'élaboration des politiques et pour appliquer la législation nationale transposant les accords sur l'environnement conclus au sein de la CEE; et b) il existe une prise de conscience et une participation suffisantes du public pour promouvoir la mise en œuvre des politiques nationales et régionales.

III. Textes portant autorisation

A. Résolutions de l'Assemblée générale

64/206	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
65/125	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne

B. Résolutions du Conseil économique et social

2003/61	Programme futur, organisation et méthodes de travail de la Commission du développement durable
---------	--

C. Décisions du Conseil économique et social

1997/226	Classification-cadre des Nations Unies pour les réserves/ressources: combustibles et produits minéraux
2004/233	Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales